

L'économie sociale, l'avenir d'une illusion sous la direction de
Louise Boivine et Mark Fortier, Montréal, Fides, 1998, 229 p.

Diane-Gabrielle Tremblay

Volume 18, Number 2, 1999

Démocratie et réseaux de communication

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040176ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040176ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Tremblay, D.-G. (1999). Review of [*L'économie sociale, l'avenir d'une illusion* sous la direction de Louise Boivine et Mark Fortier, Montréal, Fides, 1998, 229 p.] *Politique et Sociétés*, 18(2), 133–139. <https://doi.org/10.7202/040176ar>

SYNTHÈSE CRITIQUE

L'économie sociale, l'avenir d'une illusion, sous la direction de Louise Boivine et Mark Fortier, Montréal, Fides, 1998, 229 p.

Cet ouvrage sur l'économie sociale comprend sept textes et une introduction, d'où une certaine diversité dans les approches et, de ce fait, une certaine difficulté à en retenir une idée forte. En effet, si les auteurs semblent tous s'entendre dans leur opposition au projet d'économie sociale, mais surtout dans leur opposition à ceux qu'ils appellent tantôt les « promoteurs », tantôt les « chantres » et tantôt les « propagandistes » de l'économie sociale, les angles d'approche du sujet sont cependant fort variables et ne se rejoignent pas tellement, ce qui rend quelque peu difficile la tâche de commenter ou de critiquer le livre dans son ensemble.

D'entrée de jeu, on peut être un peu surpris du ton de l'attaque à l'égard des « promoteurs et propagandistes » de l'économie sociale et l'on se dit que sur le thème de l'économie sociale, nombre d'universitaires ont délaissé l'analyse sociétale, et encore davantage l'analyse scientifique, pour se ranger dans le camp du pour ou dans celui du contre l'économie sociale. De ce fait, nombre d'écrits sur ce thème ont un ton plutôt pamphlétaire, que l'on retrouve dans quelques-uns des textes réunis ici.

Les auteurs, ou tout au moins ceux qui ont rédigé l'introduction, revendiquent d'ailleurs ce ton pamphlétaire et affirment précisément avoir voulu être « déraisonnables », plutôt que d'adopter l'attitude « pragmatique et opérationnelle » que d'autres (lire : les défenseurs ou promoteurs de l'économie sociale) ont adopté. On est ainsi prévenus dès le départ et la suite de la lecture n'est pas inintéressante, puisqu'en ce moment, les détracteurs de l'économie sociale semblent moins nombreux que ses promoteurs, d'où l'intérêt de cette « autre parole » sur le sujet.

Nous avons dit qu'aucune idée-force ne se dégageait des divers articles, mais les auteurs de l'introduction affirment qu'ils se sont regroupés autour de l'idée que se fait une société de la justice sociale qui était, à leurs yeux, « une chose trop importante pour la laisser entre les mains de ceux qui n'ont que le silence et l'espoir à proposer » (p. 9). Cela n'est peut-être pas une position transparente, mais l'interrogation qui suit l'est davantage : les auteurs se demandent « si les mouvements coopératif et communautaire sont en droit de prétendre à la succession d'un État-Providence moribond » (p. 10). Ce questionnement se retrouvera ici et là, dans divers textes, sous divers

angles, et c'est certes là l'un des aspects les plus intéressants de l'ouvrage que de questionner cette substitution possible de l'économie sociale à la place de divers services qui auraient pu – ont été – ou auraient dû être fournis par l'État.

Les auteurs critiquent aussi la position des défenseurs de l'économie sociale, considérant que ceux-ci n'attaquent pas le marché pour les « bonnes raisons ». Selon les auteurs de l'introduction, les promoteurs de l'économie sociale attaquent le marché en raison de son incapacité à satisfaire certains besoins sociaux non solvables, alors qu'ils devraient le critiquer « pour l'ordre légal qu'il représente » (p. 13). Dans plusieurs articles de l'ouvrage on trouve cette idée que l'économie sociale fait en quelque sorte l'économie du droit, et qu'il faut réaffirmer le droit des personnes, ou les droits des personnes, plutôt que d'aborder les problèmes sociaux uniquement en termes de besoins. Les articles de Parazelli et Tardif, ainsi que celui de Le Bel, vont dans ce sens. Les premiers présentent une analyse visant à montrer que la démocratie dont on parle en regard des projets d'économie sociale n'est qu'un leurre, un « mirage démocratique ». Le Bel pense pour sa part que la reconnaissance de l'économie sociale signifie en quelque sorte une étatisation du communautaire. Sa lecture se fonde sur une analyse de l'État, de ses fonctions et attributs, pour conclure qu'il y aurait une certaine dérive corporatiste, la reconnaissance de l'économie sociale constituant à ses yeux un élément de cette nouvelle tendance qui consiste à instrumentaliser le monde associatif au moyen de subventions orientées vers la résolution de problèmes spécifiques, définis par l'État. Lamarche aborde aussi la question du point de vue juridique et du point de vue des droits des personnes. La question principale posée dans son texte est celle-ci : « Jusqu'à quel point cette nouvelle personnalité du milieu communautaire risque-t-elle de consacrer des dérives significatives à l'égard des droits des personnes ? » (p. 139). Lamarche s'intéresse surtout à ce délestage d'activités de l'État vers les entreprises d'économie sociale, à la marchandisation de fonctions sociales à laquelle on assiste ainsi. Son texte passe en revue diverses thèses sur le rôle de l'État et traite ensuite de « désétatisation » des fonctions sociales et de « dénationalisation ». Comme l'auteure le souligne en conclusion, c'est un texte de juriste qui veut rappeler l'importance des droits économiques et sociaux de la personne, droits qui lui semblent menacés dans le contexte actuel.

Le texte de Boivin veut surtout montrer que l'économie sociale est utilisée par l'État québécois afin d'implanter une politique de travail obligatoire, tout en réduisant le droit à l'aide sociale. L'auteure reprend des analyses de la CSN et l'analyse de l'OCDE dans sa stratégie pour l'emploi, présentée en 1996, mais sa critique des mesures *actives* du marché du travail est davantage une critique de principe qu'une analyse sérieuse de la question, encore moins des

solutions possibles. Les mesures *passives*, quant à elles, n'offrent aucune possibilité d'insertion dans le marché du travail, ni à court ni à long terme. Ce fait semble négligé par l'auteur. Comme c'est là un des rares textes du document qui se penche sur la question de l'emploi, pourtant au cœur des projets d'économie sociale, on peut certes regretter que l'analyse soit plutôt faible et peu originale.

Le texte de Paul Grell, pour sa part, reprend une analyse des théories économiques classiques, néoclassiques et keynésiennes, pour ensuite citer des éléments des travaux de Robert Castel et attaquer les « propagandistes » de l'économie sociale. On considère que ces propagandistes « parient les yeux fermés sur les compromis possibles de part et d'autre » (p. 195) (usagers et intervenants), mais on peut aussi considérer qu'on parie ici aussi les yeux fermés sur l'échec total de l'économie sociale, sans présenter aucune autre perspective qui puisse améliorer la situation de l'emploi. La réduction du temps de travail, telle qu'elle est abordée en Europe, aurait pu constituer un élément de solution, certes pas une panacée au problème du chômage, pas plus que l'économie sociale. On peut certes regretter que l'État québécois mise surtout, sinon quasi exclusivement, sur l'économie sociale pour améliorer la situation de l'emploi de ceux qui ne sont pas dans les secteurs de la nouvelle économie, mais on aurait pu développer davantage les adaptations nécessaires du keynésianisme et d'autres éléments de solution comme la réduction du temps de travail ou encore autre chose, pour rendre la position critique un peu plus complète. Le texte de conclusion affirme rapidement qu'il faudrait effectivement traiter de questions comme la réduction du temps de travail, mais l'ouvrage n'a malheureusement pas exploré cette piste qui, au-delà des critiques et affirmations sur les droits de la personne, aurait permis de montrer qu'il existe des alternatives à l'économie sociale.

Ce texte de conclusion est encore plutôt pamphlétaire – pourquoi pas ? –, mais ses appels à une désacralisation du travail et ses critiques concernant l'importance du travail salarié aux yeux des tenants de l'économie sociale tiennent malheureusement trop de l'incantation, et peu de l'analyse rigoureuse. On sent les auteurs fortement inspirés par les thèses de Jeremy Rifkin sur la fin du travail, mais si celles-ci ont connu un large écho au moment de leur parution, nombre de critiques sérieuses sont parues depuis.

L'ouvrage de Jeremy Rifkin a connu un succès retentissant et plusieurs, dont les auteurs de la conclusion, sont tombés sous le charme de son analyse. Cependant, si nous pouvons admettre que le travail salarié est en quelque sorte une parenthèse dans l'histoire de l'humanité, il n'en reste pas moins que c'est la réalité vécue au cours des derniers siècles et que nos sociétés n'ont pas, à ce jour, trouvé de solution de remplacement à l'emploi comme mode de distribution des richesses créées par la société. Ainsi, du moins à court terme, il nous

semble prématuré de conclure à la fin du travail, et il nous paraît également que cela revient à dire à l'État qu'il n'a plus à se préoccuper des personnes exclues, puisque, à terme, plus personne ne travaillerait. Au contraire, il nous paraît urgent que notre société travaille à l'intégration des personnes exclues ; les emplois de l'économie sociale paraissent, de ce point de vue, constituer une planche de salut pour un État endetté qui ne peut plus – ou ne veut plus – créer des emplois réguliers dans le secteur public pour dispenser les services requis par l'évolution sociale (le vieillissement de la population et le travail salarié des femmes comme des hommes impliquant que les personnes âgées et les enfants ont besoin de soins et de services que les familles ne peuvent plus toujours fournir). Certains considèrent l'appel à la création d'emplois comme une vision utopiste, voire productiviste, mais nombre d'individus continuent de souhaiter effectivement que des emplois soient créés pour eux.

Nous ne reprendrons pas en détail la critique de la thèse de J. Rifkin, qui constituerait de ce fait une forte critique de la thèse de la désacralisation du travail évoquée en conclusion, mais il aurait été souhaitable d'avoir une conclusion plus étoffée et plus crédible pour soutenir nombre d'arguments très valables et très intéressants présentés dans ce livre.

Enfin, Diane Lamoureux soutient que l'économie sociale est un « miroir aux alouettes », en particulier pour les femmes. Elle rappelle que l'économie sociale a été vue comme un élément de solution sinon LA solution, à divers problèmes touchant les femmes, pauvreté et chômage en particulier. Elle présente une bonne analyse montrant que l'économie sociale ne peut être qu'un placebo pour les femmes et elle insiste surtout sur le fait que l'enjeu des rapports sociaux de sexe se trouve occulté, voire repoussé dans les débats actuels sur l'économie sociale et surtout dans les discours de ses promoteurs. Elle critique entre autres le fait que les promoteurs de l'économie sociale soutiennent que cela créera des emplois durables et valorisants pour les femmes, alors qu'elle croit qu'on risque d'aboutir au résultat inverse. Il est bien sûr difficile de le prévoir dans l'abstrait, tant que les programmes et emplois n'ont pas été créés et que l'on n'a pas vu quels emplois et quelles conditions de travail ont les femmes et les hommes dans les emplois d'économie sociale qui sont créés. On aurait peut-être souhaité une analyse plus approfondie du marché du travail, ou peut-être est-ce mon souhait personnel, puisque cet aspect de la question me semble l'un des plus fondamentaux dans le débat sur l'économie sociale.

En effet, l'économie sociale renvoyant largement à des emplois de services aux personnes, secteur d'emploi majoritairement féminin, il paraît important de tenir compte de l'évolution de la division sexuelle à l'intérieur des familles, et ce, tant en ce qui concerne les familles nucléaires que les familles élargies. Notre société se veut

généralement une société égalitaire, mais on observe certaines contradictions dans la répartition du travail domestique, son affectation aux services publics, et bientôt aux services de l'économie sociale. Il convient certes de s'interroger sur l'incidence du développement de ces services sur la division sociale du travail selon le genre, ou sur la division sexuelle du travail à l'échelle de la société. Or, cette question est généralement négligée dans les débats et elle aurait pu être plus développée ici.

La promotion des emplois de services aux personnes et leur insertion dans le secteur de l'économie sociale nous paraît s'inscrire dans des perspectives quelque peu divergentes. À la fois source de nouveaux emplois pour les femmes, et favorisant donc leur égalité économique, mais indiquant simultanément le retrait de l'État et des services publics réguliers de certains secteurs de soins, et donc réduisant le volume d'emplois réguliers et bien rémunérés pour les femmes, le développement de ces emplois appellera un suivi non seulement du point de vue des conditions de travail, mais également du point de vue de leur incidence sur la division sexuelle du travail et la vision sociétale de l'affectation des femmes à des emplois ou à des secteurs d'activité donnés.

Ces nouveaux emplois renforceront-ils la ségrégation des emplois selon le sexe ? Renforceront-ils l'affectation prioritaire des femmes aux emplois et aux tâches de service aux personnes et à la famille ? Les enjeux à cet égard ne sont pas négligeables, mais sont malheureusement peu approfondis ici.

Il nous semble par ailleurs que d'autres préoccupations importantes concernant l'économie sociale ont été négligées ici : d'une part, l'incidence de l'économie sociale sur la démocratie économique et surtout sur le partage des richesses ; d'autre part, l'effet du développement de ces services sur le volume de l'emploi, le chômage et les conditions de travail des femmes au Québec, ainsi que sur la division sexuelle du travail à l'échelon de la société (ou, en d'autres termes, la ségrégation professionnelle). En étudiant le marché du travail québécois, et surtout son évolution au cours des dernières décennies, notamment en ce qui concerne l'emploi des femmes et la situation économique de celles-ci, on peut certes préciser les enjeux de l'économie sociale pour les femmes. Déjà, les décisions prises dans certains comités régionaux d'économie sociale ont permis de constater que les emplois traditionnellement masculins ont « plus de poids » et sont souvent plus susceptibles d'être vus comme éventuellement rentables, et la création d'emplois dans certains secteurs permet de constater que le dualisme et la ségrégation professionnelle se maintiennent, voire se renforcent. Ainsi, comme le notent les auteurs de l'introduction, si l'économie sociale paraît constituer un bassin inépuisable d'occupations (et pas nécessairement d'emplois, dit-on), on voit mal comment elle peut contribuer à redistribuer la richesse matérielle, en particulier au profit des femmes, ajouterions-nous.

La majorité des emplois créés dans les années 1980 et 1990 sont en effet des emplois de nature atypique ou non standard. En gros, on peut dire qu'au minimum le tiers (certains vont jusqu'à dire 40 ou 50 %) des emplois existant à l'heure actuelle sont des emplois non standard ou atypiques. Les données du recensement indiquent qu'une personne sur deux ne travaille pas « habituellement à plein temps, toute l'année ». Le pourcentage des emplois à plein temps au Québec en 1996 était de 68,2 % comparé à 80,7 % en 1976; trois quarts de ces emplois se trouvent dans le secteur des services. Le nombre des emplois à temps partiel a augmenté de 230,000 en 1976 à 570,000 en 1995; 40 % de ceux et celles qui travaillent à temps partiel n'ont pas d'autre choix. La déstandardisation de la relation de l'emploi et la précarité d'emploi sont donc des phénomènes bien réels, comme en témoignent plusieurs sources statistiques, et il est dommage que l'on n'ait pas fait reposer la critique de l'économie sociale sur une meilleure analyse des tendances de l'emploi. En effet, on aurait pu montrer qu'alors que les emplois atypiques servent apparemment de *passerelles* aux hommes pour occuper de meilleurs emplois, il semble plus souvent s'agir de *pièges* pour les femmes, puisque les femmes de tous les groupes d'âge sont concernées par les emplois non standard. En effet, ce sont les femmes et les jeunes qui occupent surtout ces emplois.

Alors que dans les années 1980, certains considéraient cette situation comme transitoire, temporaire, on s'entend généralement aujourd'hui pour dire que la tendance va plutôt dans le sens d'une multiplication de ce type d'emplois, du moins en Amérique du Nord, où les gouvernements comme les entreprises semblent privilégier ce mode d'ajustement aux difficultés économiques persistantes. La création d'emplois d'économie sociale ne pourra que renforcer la tendance, non seulement dans ces emplois eux-mêmes, mais aussi par les pressions que ces conditions de travail minimales peuvent exercer sur d'autres emplois des mêmes secteurs ou de secteurs apparentés. Il faut souligner que ce choix n'est pas inévitable, d'autres pays ayant opté pour une meilleure qualification et une stabilisation des emplois ainsi que des productions à plus forte valeur ajoutée pour faire face à la concurrence mondiale. Si les emplois d'économie sociale peuvent avoir une utilité aux yeux de certains, on peut regretter qu'ils aient pris une telle place, pour ne pas dire la place centrale, dans la politique de création d'emplois du Québec.

La pauvreté liée aux emplois précaires ou non standard est une source de préoccupation en ce qui concerne les tendances actuelles de l'emploi. Une étude publiée par le Conseil de développement social sur la pauvreté présente une nouvelle façon de mesurer la pauvreté en mettant l'accent sur l'influence que les salaires peuvent avoir sur la pauvreté. Ce rapport fait un calcul en déduisant les diverses prestations reçues par les pauvres, pour arriver à une nouvelle mesure dite

«pauvreté marchande» (*market poor*), qui met en évidence l'existence de conditions salariales inacceptables. Sans les transferts de l'État, ces salaires sont, au Québec par exemple, presque 5000 \$ en dessous du seuil de pauvreté. Ce sont là des tendances fort inquiétantes pour l'évolution de la pauvreté et l'absence de redistribution des richesses.

Au Québec, les deux mesures de pauvreté sont restées stables entre 1984 et 1994 : la pauvreté par le marché (familles rendues pauvres par les bas salaires ou par le chômage) est demeurée à 27 %, et le taux de pauvreté – la mesure standard – à 17 %. Cette différence dans les deux pourcentages est essentielle pour comprendre la gravité du problème, et la nécessité d'un suivi rigoureux de l'impact des emplois d'économie sociale sur les conditions de travail des femmes et les conditions de vie (richesse ou pauvreté) des familles.

Il nous paraît important de tenir compte de ces tendances lorsqu'on s'intéresse au développement des emplois d'économie sociale, entre autres pour déterminer si ces emplois permettront d'améliorer la situation de certains bas salariés (*working poors*) ou si, au contraire, ils accentueront la tendance au développement d'emplois précaires et instables. Les auteurs de l'ouvrage ont des présomptions défavorables, alors qu'ils attaquent les promoteurs de l'économie sociale parce qu'ils présument que l'évolution sera défavorable, mais peu d'études sérieuses permettent vraiment de conclure pour le moment.

Nous sommes actuellement confrontés à une situation économique complexe, qui ne peut être résolue par la création d'emplois à n'importe quel prix – petits boulots précaires, etc. Il nous paraît important d'y réfléchir et de trouver des solutions pour s'assurer que les nouveaux emplois favoriseront le bien-être des femmes et des familles, ainsi qu'une évolution positive de la situation globale de l'emploi au Québec. C'est dans cette perspective qu'il nous semble important d'étudier l'évolution des emplois de l'économie sociale et, simultanément, de développer d'autres mesures, telles que l'aménagement et la réduction du temps de travail, qui nous semble avoir été largement sous-estimée par rapport à l'économie sociale, en tant que source d'une amélioration de la situation de l'emploi. Il nous semble que des mesures d'aménagement et de réduction du temps de travail, ou de partage des meilleurs emplois, permettraient également d'éviter une trop forte ségrégation professionnelle qui pourrait d'ailleurs être renforcée par le développement de l'économie sociale (bien que le nombre d'emplois ne soit pas nécessairement si considérable, du moins à court terme). Ce sont là autant d'enjeux que l'on aurait souhaité voir aborder dans cet ouvrage et qui sont malheureusement à peine évoqués, ou alors évoqués de façon simpliste en conclusion.